

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020057 – AMR 41/005/02AU 21/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

MEXIQUE

les journalistes de l'État du Tamaulipas

Personne

Félix Alonso Fernández García (h), journaliste

tuée :

Londres, le 22 janvier 2002

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité des journalistes de l'État du Tamaulipas, où le rédacteur en chef d'un magazine a été abattu dans la ville de Miguel Alemán. L'organisation est également inquiète pour les autres personnes qui enquêtent sur des allégations de corruption et de trafic de stupéfiants mettant en cause des individus qui exercent ou ont exercé des fonctions publiques dans la région.

Selon certaines sources, le 18 janvier 2002, Félix Alonso Fernández, rédacteur en chef du magazine *Nueva Opción*, a été abattu par des agresseurs non identifiés alors qu'il quittait un restaurant dans la ville de Miguel Alemán.

Ce magazine avait récemment publié des articles accusant l'ancien maire d'entretenir des liens étroits avec des cartels de la drogue locaux. Au cours de la campagne électorale de 2001, Félix Alonso Fernández avait également accusé un autre candidat d'être en relations avec des organisations criminelles. Il avait apparemment été menacé de mort après avoir publié ces articles. Craignant pour sa sécurité, il avait engagé deux gardes du corps.

Les premières informations recueillies laissent à penser que la police n'a pas pris rapidement les mesures qui s'imposaient pour identifier et poursuivre les auteurs de cet homicide.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les journalistes mexicains font souvent l'objet d'agressions et de menaces de mort liées à leurs activités professionnelles, et nombre d'entre eux vivent dans la crainte de subir des représailles de la part de personnes ou d'organisations qu'ils ont évoquées dans le cadre de leur travail. Ainsi, le 24 mars 2001, le sous-directeur du quotidien *El Imparcial de Matamoros*, Saúl Adrián Martínez González, a été enlevé, torturé et tué. Le 9 avril 2000, des gardes-frontières américains ont découvert le corps de Pablo Pineda, qui travaillait comme reporter et photographe pour le journal *La Opinión* à Matamoros, dans l'État du Tamaulipas. On lui avait tiré une balle à l'arrière de la tête. D'après les informations recueillies, Pablo Pineda avait précédemment survécu à l'agression d'un homme armé en décembre 1999, et avait été roué de coups trois ans auparavant. À la connaissance d'Amnesty International, les autorités n'ont pas identifié ni poursuivi en justice les responsables de ces deux homicides.

Les crimes commis contre des journalistes, dans les régions proches de la frontière avec les États-Unis, sont très souvent liés aux informations qu'ils publient sur le trafic de stupéfiants, la corruption et l'implication de représentants de l'État dans ces agissements. Les autorités mènent rarement des enquêtes dignes de ce nom sur ces affaires, laissant le champ libre aux criminels pour récidiver. Les homicides dont ont été victimes trois représentants de la presse en moins de deux ans au Tamaulipas ont suscité une vive inquiétude pour les journalistes qui mènent leurs activités légitimes dans cet État.

En septembre 1998, dans son *Report on the Situation of Human Rights in Mexico* [Rapport sur la situation des droits humains au Mexique] (OEA/Ser.L/V/II.100), la Commission interaméricaine des droits de l'homme a recommandé aux autorités mexicaines d'« adopter les mesures nécessaires pour punir les auteurs de crimes commis contre des personnes exerçant leur droit à la liberté d'expression ; une enquête efficace et impartiale devra notamment être menée dans les plus brefs délais sur les plaintes pour harcèlement concernant des journalistes » [traduction non officielle].

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par l'homicide dont a été victime le journaliste Félix Alonso Fernández le 18 janvier 2002 ;
- demandez instamment que soit menée une enquête exhaustive et indépendante sur cet homicide, que les résultats de ces investigations soient rendus publics, et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- déclarez-vous préoccupé par la sécurité des journalistes dans l'État du Tamaulipas et exhortez les autorités à garantir leur protection, en veillant à ce qu'ils puissent mener leurs activités légitimes sans craindre d'être victimes de représailles ;
- rappelez que la Commission interaméricaine des droits de l'homme a recommandé en 1998 aux autorités mexicaines d'enquêter sur les plaintes pour harcèlement concernant des journalistes, et de punir les auteurs de crimes commis contre des personnes exerçant leur droit à la liberté d'expression.

APPELS À :

Président de la République :

Gouverneur de l'État du Tamaulipas :

Lic. Vicente Fox Quesada
Presidente de los Estados Unidos Mexicanos
Residencia Oficial de "Los Pinos"
Col. San Miguel Chapultepec
México D.F., C.P. 11850
Mexique
Télégrammes : Presidente, México D.F., Mexique
Fax : + 525 55 516 9537
Formule d'appel : *Señor Presidente*, / Monsieur le Président
de la République,

Procureur général de l'État du Tamaulipas :
Lic. Eduardo Garza Rivas
Procurador General de Justicia del Estado de Tamaulipas
Palacio de Justicia, Boulevard Fraccedi Balboa s/n
Col. Centro, Ciudad Victoria, 87000
Tamaulipas, Mexique
Télégrammes : Procurador del Estado, Tamaulipas, Mexique
Fax : + 52 834 318 7184
Formule d'appel : *Señor Procurador*, / Monsieur le
Procureur général,

COPIES À :

Centre d'études sur les frontières et de promotion des droits humains :
Centro de Estudios Fronterizos y Promoción de Derechos Humanos A.C. (CEFPROD HAC)
Zaragoza N° 650 1^{er} piso Desp. 4
Zona Centro, C.P. 88500, Cd. Reynosa
Tamaulipas, Mexique
Fax : + 52 89 222 441

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 5 MARS 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT
ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres
WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones
d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS
documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*

Lic. Tomas Yárrington Ruvalcaba
Gobernador del Estado de Tamaulipas
Palacio de Gobierno, Av. Juárez y 5 de Mayo
Ciudad Victoria, 87009
Tamaulipas, Mexique
Télégrammes : Gobernador del Estado de Tamaulipas,
Tamaulipas, Mexique
Fax : + 52 131 887 01
Formule d'appel : *Señor Gobernador*, /
Monsieur le Gouverneur,

**Président de la Commission nationale des droits
humains** : Dr. José Luis Soberanes Fernández
Presidente de la Comisión Nacional de Derechos Humanos
(CNDH)
Periférico Sur 3469, 5o piso,
Col. San Jerónimo Lídice,
México D.F., C.P. 10200
Mexique
Télégrammes : Presidente de la CNDH, México D.F., Mexique
Fax : + 52 55 5668 0767 (Si vous entendez un message en
espagnol, envoyez votre fax après la tonalité.)
Courriers électroniques : correo@cndh.org.mx
Formule d'appel : *Señor Presidente*, / Monsieur le Président,